

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le vingt-deux juillet à quinze heures

Les Associés de la **HOLDING ARMALEX**

Société Civile au capital de 1.000,00 €, divisé en 100 parts de 10,00 € chacune,
se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance à CHERY LES
POUILLY, Aisne, 9 Rue Vendôme.

Tous les Associés sont présents ou représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Armand GANDON, qui constate que les associés
présents possèdent la totalité du capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut
valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination des gérants.
- Publicités - Pouvoirs.

La discussion est alors ouverte et après échange de vues, les résolutions suivantes sont
successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION DES GERANTS

La collectivité des associés décide de nommer à compter de ce jour pour une durée
indéterminée Monsieur Armand GANDON gérant, qui accepte ses fonctions et Madame
Alexandra GANDON, gérante, qui accepte ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : PUBLICITE – POUVOIRS

Les associés chargent le gérant d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, par les associés
présents.

